

Renaturéierungsdesch

Mondorf-les-Bains, 21.07.2026



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg



Ordre du Jour



15h30

Mots de bienvenue et introductions

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, **Serge Wilmes**

Ministre des Affaires intérieures, **Léon Gloden**

15h50

Résultats des groupes de travail

16h20

Invitation au pot d'amitié

Bourgmestre de la commune de Mondorf-les-Bains, **Steve Reckel**

18h00

Fin

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Serge Wilmes



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Objectifs :

- Renforcer la résilience du Luxembourg face aux inondations et aux impacts du changement climatique
 - Améliorer et préserver durablement la qualité des milieux aquatiques ainsi que leur biodiversité
- *Importance d'agir de manière collective, rapide et mieux coordonnée afin d'accélérer la mise en œuvre des projets de renaturation et d'améliorer la résilience du territoire face aux événements climatiques extrêmes*



Situation « win-win-win » :

- ✓ Restauration des fonctions écologiques
 - ✓ Réduction des risques d'inondation
 - ✓ Capacité naturelle d'autoépuration
- > Résilience (inondation et sécheresse)



Déroulement

1^{er} Renaturierungsdësch

novembre 2025



1

Groupes de travail

février – mai 2026



2^{ième} Renaturierungsdësch

juillet 2026



3

Catalogue de mesures définitif avec pistes d'actions concrètes



Conseil de Gouvernement

dans le cadre de la stratégie nationale
pour la resilience dans le domaine de l'eau

automne 2026



5



Objectif : concrétiser les pistes de solutions et établir un catalogue de mesures avec des responsabilités clairement définies et des échéances précises

- Thématiques :

GT 1 : Obstacles fonciers

GT 2 : Obstacles procéduraux et organisationnels

GT 3 : Obstacles liés à l'information et la sensibilisation



Une démarche **collaborative** et **transversale** pour **co-construire** un catalogue de mesures pour la renaturation des cours d'eau :

3

groupes de travail avec
différentes thématiques

8

réunions entre
février et mai 2025

+ 70

participants aux
groupes de travail

+ 30

entités différentes
représentées

Résultat : Catalogue de mesures avec proposition de **51 actions** concrètes pour une action collective, rapide et mieux coordonnée afin d'accélérer la mise en œuvre des projets de renaturation et d'améliorer la résilience du territoire face aux événements climatiques extrêmes



LÄTZ PREPARE! Stratégie nationale de résilience



Stratégie et plan d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique



Stratégie nationale de résilience dans le domaine de l'eau

Renaturierungsdësch

Plan national de
restauration de la nature

3^{ième} Plan de gestion de
risque d'inondation

4^{ième} Plan de gestion de
district hydrographique

Ministre des Affaires intérieures

Léon Gloden



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Règlement national des bâtisses (RNB)

- « **Méi mat manner!** »
- Construire **plus et plus rapidement** : « **Méi a méi seier bauen!** »
- Harmoniser et simplifier les règles générales de construction
- Augmenter la qualité de vie
- Réduire les coûts de réalisation

Encourager la perméabilité des sols



Au moins 40%
de la surface
est perméable

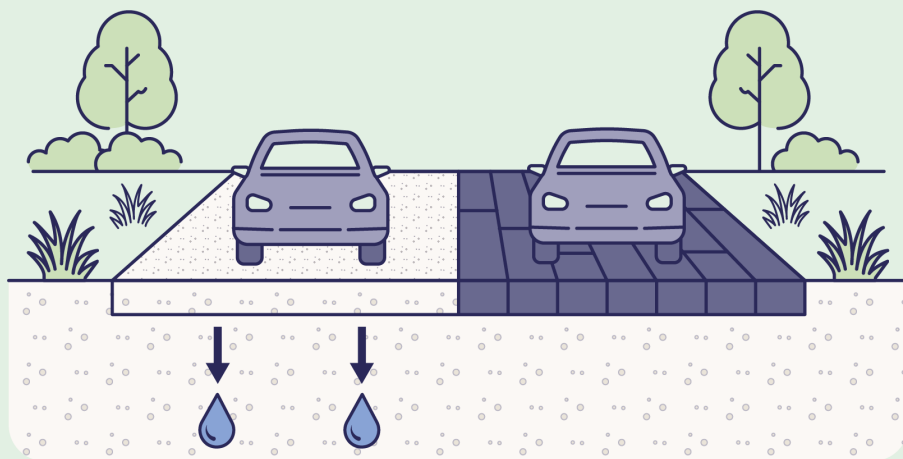
Exceptions



emplacements personnes à mobilité réduite



zones de protection d'eau



Parkings publics et privés
de plus de 10 emplacements



interdiction de jardins minéraux
et de matériaux synthétiques



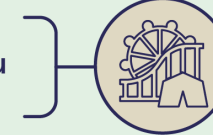
aménagements végétalisés
soutenant la biodiversité

Encourager la plantation d'arbres pour une qualité de vie plus élevée



**Places publiques minérales
d'une certaine dimension**

- arbres
- fontaines à eau
- jeux d'eau



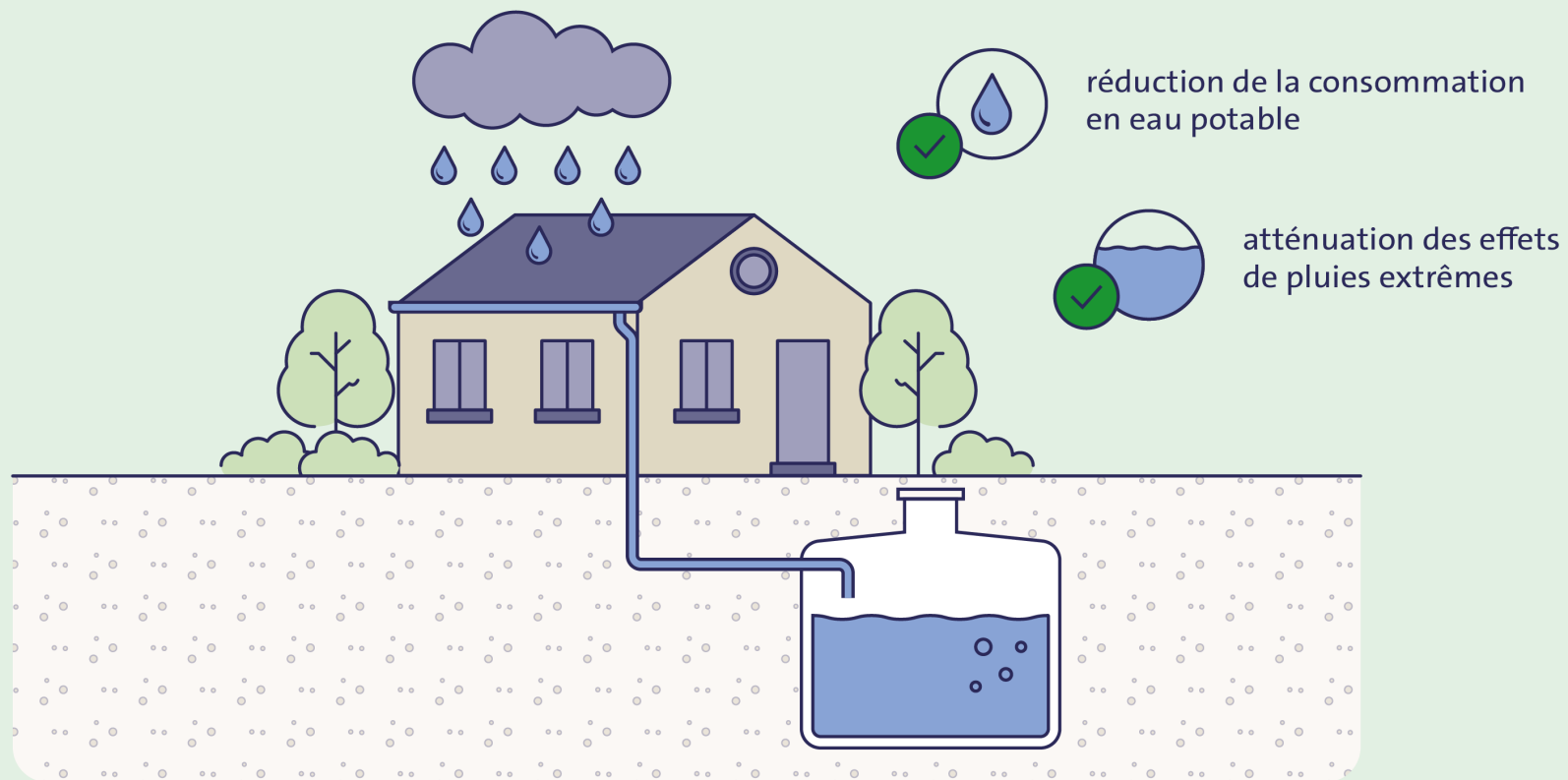
Dérogation
usage multifonctionnel



Platebandes végétalisées

- écoulement des eaux pluviales
vers la végétation et
- infiltration des eaux dans le sol

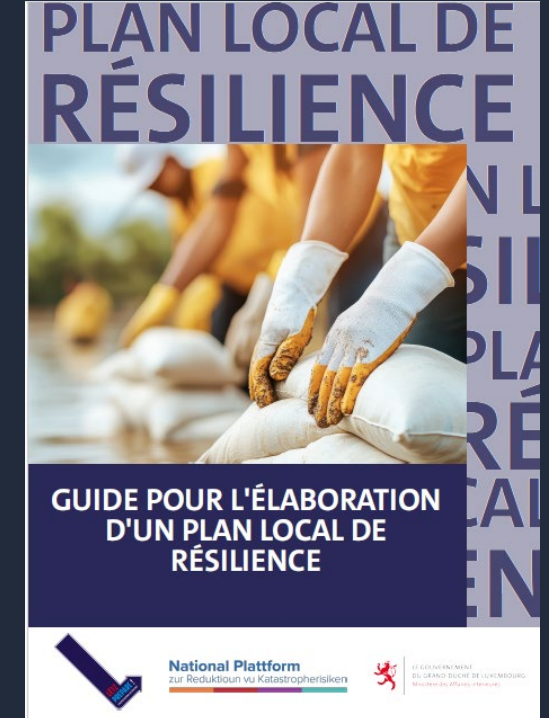
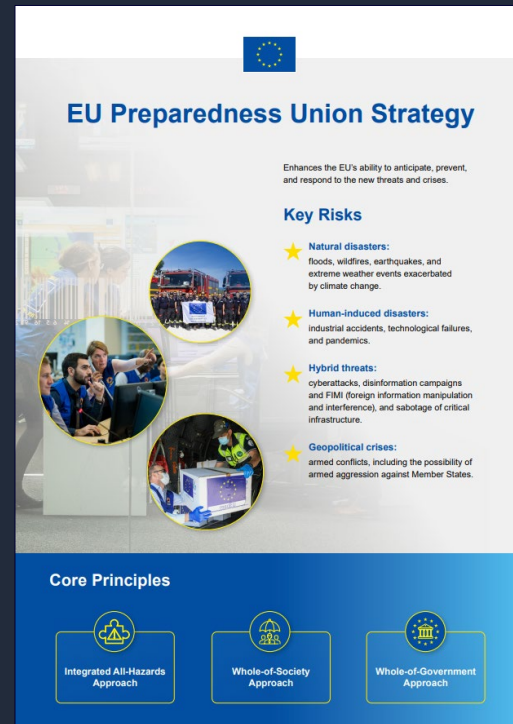
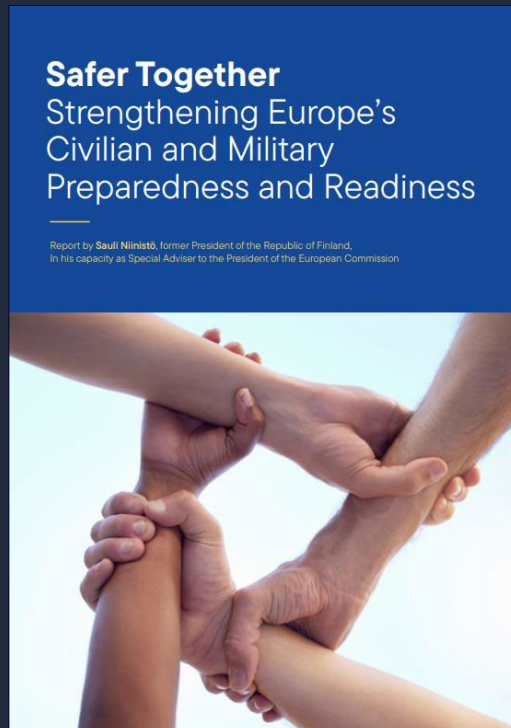
Équiper les nouveaux bâtiments de citernes de récupération des eaux pluviales



Les instruments à disposition des communes

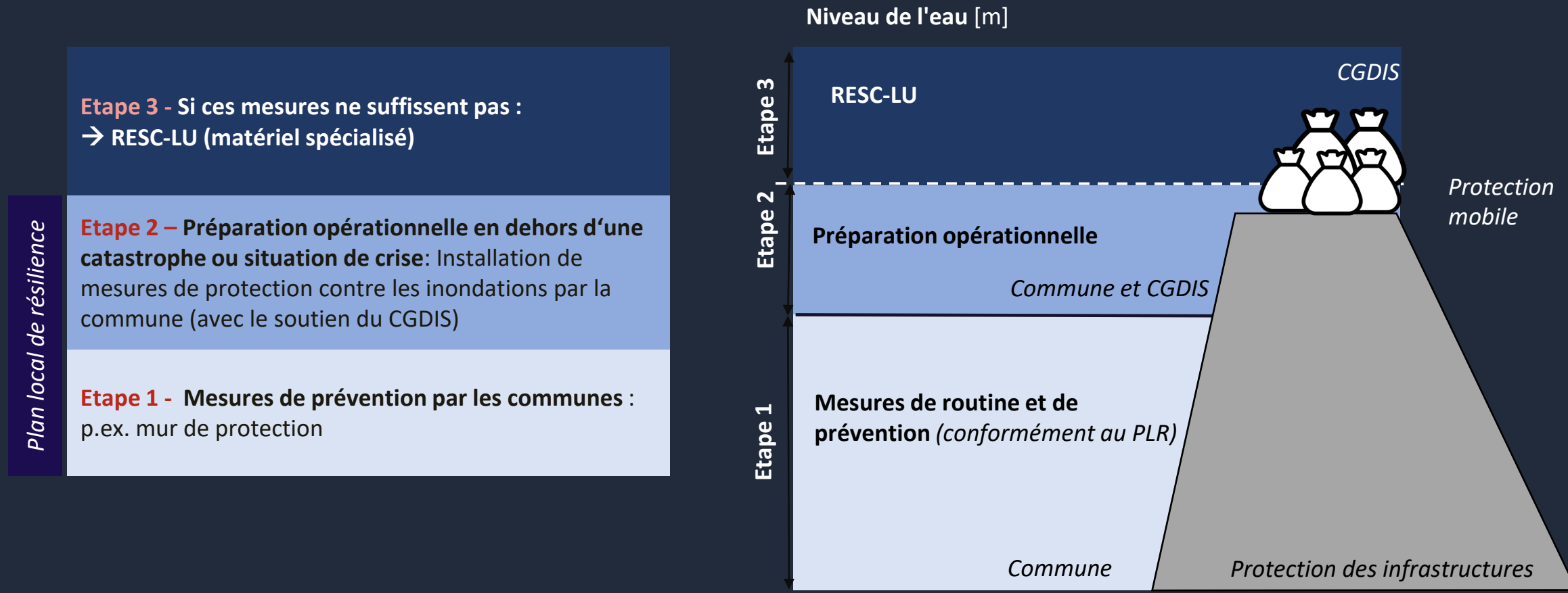
- ✓ Guide pour l'élaboration d'un plan local de résilience (PLR)

Dans la continuité logique de :



Les instruments à disposition des communes

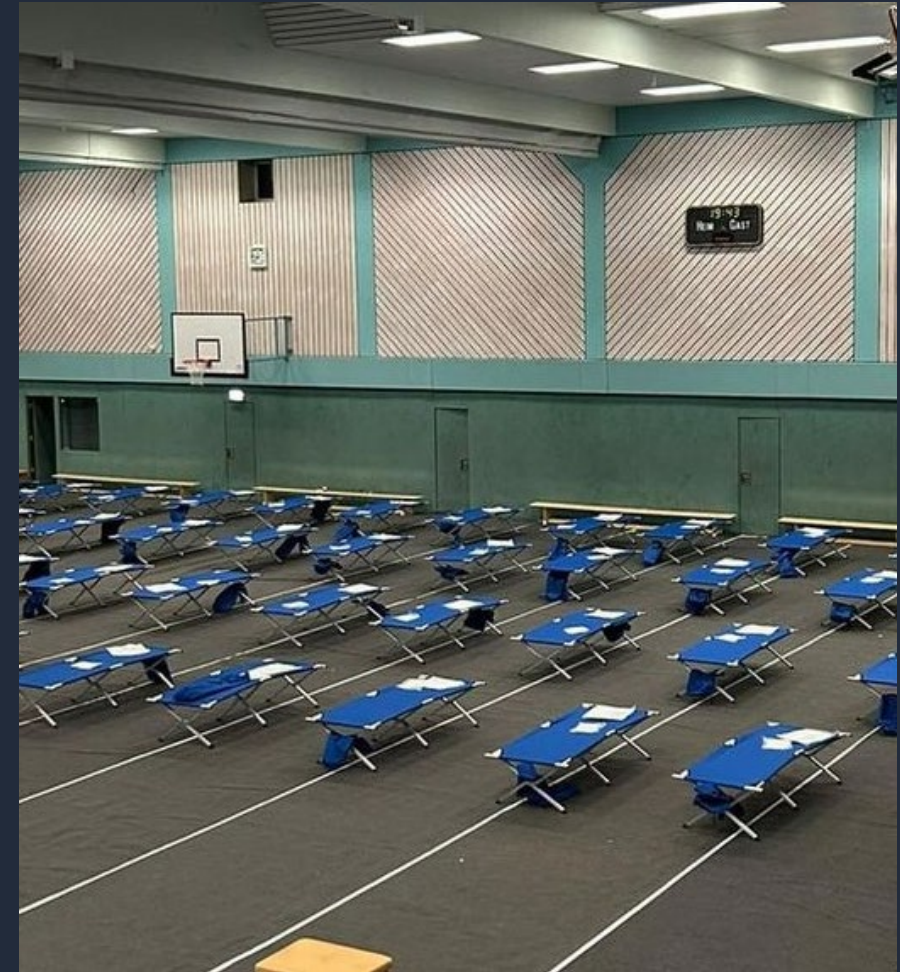
- ✓ Réserve de capacités spécifiques nationale (RESC-LU) – à l'exemple d'une inondation



Les instruments à disposition des communes

✓ RESILIENZBONUS

- Encourager l'implémentation de la SNR et du PLR
- Soutenir les communes à se doter de structures d'accueil et d'hébergement d'urgence au niveau local et à court terme (jusqu'à 72 heures)
- Dans le cadre d'une nouvelle construction et d'une rénovation ou d'une « mise en résilience » d'un bâtiment communal existant
- Définition de conditions techniques



Les instruments à disposition des communes

- ✓ Build Back Better (BBB)
 - Aide financière afin de faciliter la reconstruction des infrastructures communales touchées par des événements déclarés catastrophes naturelles par le gouvernement
 - « Reconstruire en mieux » à la suite des catastrophes naturelles
 - Vise non seulement à réparer les bâtiments et les infrastructures endommagés par des catastrophes naturelles
 - Reconstruire de manière plus durable
 - Renforcer la résilience des bâtiments et infrastructures face aux risques futurs



« DÉVELOPPER UNE CULTURE DE RÉSILIENCE N'EST PAS UNE OPTION: C'EST UN INVESTISSEMENT ESSENTIEL POUR PROTÉGER NOS COMMUNAUTÉS FACE AUX CRISES DE DEMAIN », LÉON GLODEN



Résultats des groupes de travail

Nora Elvinger,
Directrice des Ressources Naturelles, de l'Eau et des Forêts



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Catalogue de mesures

5 Sujets, divisés en **16** groupes d'actions avec **51** actions concrètes



**1 - Prérequis pour
négociations foncières**
(7 actions)



**2 - Mobilisation
des terrains**
(14 actions)



**3 - Rôles, responsabilités,
collaboration et
compétences**
(12 actions)



**4 - Clarification et
simplification des
procédures**
(10 actions)



**5 - Information
et sensibilisation**
(8 actions)



1. Prérequis pour négociations financières

n°	nom de l'action	Priorité	Délais	
1.1.1	Clarification de la définition de « cours d'eau »	1	à court terme	2026-2027
1.1.2	Clarification et amélioration de la communication autour de la procédure d'identification des cours d'eau	2	à court terme	2027
1.2.1	Identification des cours d'eau, des crêtes de berges et des limites par modélisation MNT	1	à très court terme	2026
1.2.2	Définition de la limite latérale des cours d'eau	1	à court terme	2026-2027
1.2.3	Clarification du processus d'érosion des berges lié aux interventions humaines sur base de critères objectifs	2	à moyen terme	2027-2028
1.3.1	Elaboration d'une brochure « Weem gehéiert d'Baach a bis wouhinner ? »	2	à moyen terme	2027-2028
1.3.2	Affichage des cours d'eau en tant que biotopes « BK 12 » dans le cadastre des biotopes	3	à très court terme	2026



1. Prérequis pour négociations financières

Groupe d'action 1.1 – Désignation des cours d'eau

1.1.1 Clarification de la définition de « cours d'eau »

Acteurs : **AGE**, MECB, MAAV, ASTA

Groupe d'action 1.2 – Limites des cours d'eau

1.2.1 et 1.2.2 Définition de la limite latérale des cours d'eau

En cours

Acteurs : **AGE**, MECB, ACT, ONR



2. Mobilisation des terrains

n°	nom de l'action	Priorité	Délais	
2.1.1.	Détermination des surfaces nécessaires pour la mise en œuvre des mesures de renaturation et anti-crues	1	à court terme	2026-2027
2.2.1	Élaboration d'un inventaire des incitations financières existantes mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre des projets de renaturation et anti-crues pour les exploitants et propriétaires des terrains	1	à très court terme	2026
2.2.2	Révision et développement de mécanismes de compensation et d'incitation adaptés aux impacts des projets de renaturation et de gestion des crues pour les exploitants	1	à long terme	2026-2029
2.2.3	Mise en place d'une prime en faveur des propriétaires pour la valorisation des services écosystémiques	1	à long terme	2026-2029
2.3.1	Elaboration de conventions pour la mise en œuvre de projets de renaturation et anti-crues	2	à moyen terme	2027-2028
2.3.2	Introduction d'un bail emphytéotique pour la mise en œuvre de projets de renaturation et anti-crues	2	à moyen terme	2027-2028
2.3.3	Recours accru au remembrement conventionnel	1	à court terme	2027
2.3.4	Élaboration d'un guide pratique sur les programmes et alternatives à l'acquisition de terrains à destination des acteurs chargés de la mise en œuvre des mesures sur le terrain	2	à long terme	2028-2029
2.4.1	Analyse de la possibilité de simplification du droit de préemption	2	à long terme	2027-2029
2.4.2	Mise en place d'une plateforme numérique de gestion foncière	2	à moyen terme	2027-2028
2.4.3	Intégration de zones de développement des cours d'eau dans les contrats de bail des terrains de l'État longeant les cours d'eau	2	à court terme	2027
2.4.4	Analyse de l'opportunité d'un achat ciblé de parcelles le long des cours d'eau à des emplacements stratégiques	3	à long terme	2028-2030
2.4.5	Élaborer une procédure dédiée pour l'octroi de subsides liés à l'achat de terrains pour des projets de renaturation via le Fonds pour la gestion de l'eau	1	à court terme	2026-2027
2.4.6	Recours à l'expropriation comme mesure de dernier ressort en cas d'intérêt général	/	/	/



2. Mobilisation des terrains

Groupe d'action 2.1 – Définition des besoins en surface

2.1.1 Détermination des surfaces nécessaires pour la mise en œuvre des mesures de renaturation et anti-crues

➤ Approche multicouche

Acteurs : **MECB**, **AGE**, **DAT'er**, ANF, MAAV, ASTA, Fondation Hëllef fir d'Natur, MAINT, Communes, Chambre d'agriculture

Groupe d'action 2.4 – Clarification et simplification des démarches dans le cadre de l'acquisition de terrains

2.4.3 Intégration de zones de développement des cours d'eau dans les contrats de bail des terrains de l'État longeant les cours d'eau

Acteurs : **AGE**, AED, MECB, Chambre d'agriculture



2. Mobilisation des terrains

Groupe d'action 2.2 – Révision des incitations financières

2.2.2 et 2.2.3 Nouvelles incitations financières pour exploitants et propriétaires

Acteurs : **MECB**, AGE, ANF, MAAV, ASTA, SER, Chambre d'agriculture

Groupe d'action 2.4 – Clarification et simplification des démarches dans le cadre de l'acquisition de terrains

2.4.5 Élaborer une procédure dédiée pour l'octroi de subsides liés à l'achat de terrains pour des projets de renaturation via le Fonds pour la gestion de l'eau

Acteurs : **AGE**, MECB, SYVICOL, Communes



3. Rôles, responsabilités, collaboration et compétences

n°	nom de l'action	Priorité	Délais	
3.1.1	Priorisation des mesures de renaturation et clarification des rôles dans leur mise œuvre dans le cadre du plan de gestion des districts hydrographiques	1	à court terme	2026-2027
3.1.2	Clarification de la « co-responsabilité » actuelle dans la mise en œuvre des mesures de renaturation	1	à court terme	2026-2027
3.1.3	Optimiser et harmoniser le rôle des partenariats de cours d'eau en adaptant les conventions et le financement	1	à court terme	2026-2028
3.1.4	Explorer l'élargissement du champ d'action des syndicats intercommunaux d'assainissement à la mise en œuvre des mesures de renaturation des cours d'eau	1	à moyen terme	2026-2028
3.2.1	Renforcement de la collaboration entre les partenariats de cours d'eau et les conseillers agricoles	2	à court terme	mi 2027
3.2.2	Renforcement de la collaboration avec les communes dans le cadre de plateformes et groupes de travaux existants	2	à moyen terme	2027-2028
3.2.3	Analyse de la faisabilité de la mise en place d'une cellule de développement et de coordination à l'échelle régionale	2	à moyen terme	2027-2028
3.2.4	Mettre en place une plateforme numérique partagée pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures	2	à long terme	2027-2030
3.3.1	Coordination et échanges sur l'avancement des actions	2	à court terme	2027
3.3.2	Renforcer les ressources humaines de l'AGE et du MECB pour la mise en œuvre des actions issues du « Renaturierungsdësch »	1	à moyen terme	2027-2028
3.3.3	Renforcer les ressources humaines des structures de conseil et de soutien	1	à moyen terme	2027-2028
3.3.4	Développement d'une offre de formations adaptées au public cible	2	à long terme	2027-2029



3. Rôles, responsabilités, collaboration et compétences

Groupe d'action 3.1 – Clarification des rôles et responsabilités

3.1.1 Clarification de la « co-responsabilité » actuelle dans la mise en œuvre des mesures de renaturation

3.1.2 Priorisation des mesures de renaturation et clarification des rôles dans leur mise œuvre dans le cadre du plan de gestion des districts hydrographiques

3.1.3 Optimiser et harmoniser le rôle des partenariats de cours d'eau en adaptant les conventions et le financement

3.1.4 Explorer l'élargissement du champ d'action des syndicats intercommunaux d'assainissement à la mise en œuvre des mesures de renaturation des cours d'eau



3. Rôles, responsabilités, collaboration et compétences

Groupe d'action 3.2 – Amélioration de la collaboration entre acteurs

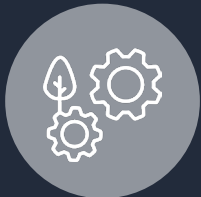
3.2.1 Renforcement de la collaboration entre les partenariats de cours d'eau et les conseillers agricoles

Acteurs : **MECB**, **AGE**, Partenariats de cours d'eau, MAAV, Chambre d'agriculture, ANF

Groupe d'action 3.2 – Amélioration de la collaboration entre acteurs

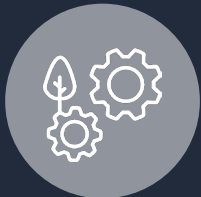
3.2.2 Renforcement de la collaboration avec les communes dans le cadre de plateformes et groupes de travaux existants

Acteurs : **MECB**, **AGE**, MAINT, Communes, DAT'er



4. Clarification et simplification des procédures

n°	nom de l'action	Priorité	Délais	
4.1.1	Clarifier les exigences applicables aux projets de renaturation	1	à court terme	2026-2027
4.1.2	Nouveaux délais procéduraux et traitement des dossiers	1	à court terme	2026-2027
4.1.3	Étudier l'application de procédures simplifiées pour les mesures de renaturation standardisées ou à faible impact	1	à court terme	2026-2027
4.1.4	Analyse du principe « once only » en matière de demandes d'autorisation pour les projets de mesures de renaturation	1	à moyen terme	2027-2028
4.1.5	Examiner la mise en place d'un facilitateur des procédures en lien avec des projets de renaturation complexes	3	à moyen terme	2027-2028
4.1.6	Améliorer la cohérence des exigences entre les législations « eau » et « nature »	1	à court terme	2026-2027
4.2.1	Digitalisation des procédures du Fonds pour la gestion de l'eau	1	à moyen terme	2027-2028
4.2.2	Examiner la faisabilité de la mise en place d'un mécanisme de tiers payant / préfinancement pour les projets de renaturation	2	à long terme	2027-2030
4.3.1	Définir une stratégie nationale cohérente pour la mise en œuvre des bandes rivulaires	1	à court terme	2026-2027
4.3.2	Élaborer un guide pratique pour la mise en œuvre des bandes rivulaires	1	à court terme	2026-2027



4. Clarification et simplification des procédures

Groupe d'action 4.1 – Etudes et autorisations

4.1.1 Clarifier les exigences applicables aux projets de renaturation

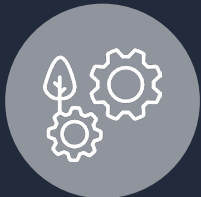
Acteurs : **MECB**, **AGE**, ANF, AEV, APC, INPA, INRA, OAI

Groupe d'action 4.1 – Etudes et autorisations

4.1.2 Nouveaux délais procéduraux et traitement des dossiers

En cours

Acteurs : **MECB**, **CTIE**, AGE



4. Clarification et simplification des procédures

Groupe d'action 4.2 – Optimisation des démarches pour subsides

4.2.2 Examiner la faisabilité de la mise en place d'un mécanisme de tiers payant / préfinancement pour les projets de renaturation

Acteurs : **MECB**, **MFIN**, AGE, IGF

Groupe d'action 4.3 – Stratégie pour la mise en place de bandes rivulaires

4.3.1 Définir une stratégie nationale cohérente pour la mise en œuvre des bandes rivulaires

Acteurs : **MECB**, **AGE**, ANF, MAAV, ASTA, SER, COPIL N2K, Partenariats de cours d'eau, Chambre d'agriculture, Stations biologiques



5. Information et sensibilisation

n°	nom de l'action	Priorité	Délais	
5.1.1	Mise en place d'une page internet centrale d'information sur la mise en œuvre des renaturations	2	à moyen terme	2027-2028
5.1.2	Développement de modules pédagogiques liés à la renaturation des cours d'eau	3	à long terme	2028-2030
5.2.1	Mise en place d'une stratégie de communication et de promotion des renaturations pour le grand public	2	à moyen terme	2027-2028
5.2.2	Développer une prise de conscience et communication positive, visuelle et accessible autour des projets de renaturation	2	à long terme	2027-2029
5.2.3	Renforcer l'implication et la sensibilisation précoce des acteurs locaux dans les projets de renaturation	2	à long terme	2027-2029
5.2.4	Mise en valeur des projets de renaturation et mesures anti-crues	3	à moyen terme	2027-2028
5.3.1	Développer une prise de conscience et communication positive, visuelle et accessible autour des projets de renaturation en lien avec l'exploitation des terrains	2	à moyen terme	2027-2028
5.3.2	Renforcer l'implication et la sensibilisation précoce des propriétaires et exploitants dans les projets de renaturation	2	à moyen terme	2027-2028



5. Information et sensibilisation

Groupe d'action 5.2 – Sensibilisation du grand public

5.2.1 Mise en place d'une stratégie de communication et de promotion des renaturations pour le grand public

Acteurs : **MECB**, **AGE**, Partenariats de cours d'eau, Syndicats pour la protection de la nature (Support), MECO (DG Tourisme), MNAHA

Groupe d'action 5.2 – Sensibilisation du grand public & Groupe d'action 5.3 – Sensibilisation et implication du secteur agricole

5.2.3 et 5.3.2 Renforcer l'implication et la sensibilisation précoce des propriétaires, exploitants et acteurs locaux dans les projets de renaturation

Acteurs : **MECB**, **AGE**, Partenariats de cours d'eau, Communes, Chambre d'agriculture, ASTA

Prochaines étapes

1^{er} Renaturierungsdësch

novembre 2025



1

Groupes de travail

février – mai 2026



2^{ième} Renaturierungsdësch

juillet 2026



3

Catalogue de mesures définitif avec pistes d'actions concrètes

Délais pour donner son avis :

1^{er} septembre 2026



4

Conseil de Gouvernement

dans le cadre de la stratégie nationale
pour la resilience dans le domaine de l'eau

automne 2026



5

Bourgmestre de la commune de Mondorf-les-Bains

Steve Reckel



Merci pour votre attention



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg